

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : www.es-seysssel.com

contact : informations@es-seysssel.com



FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

RCS Thonon-les-Bains

00013

Code APE 3513 Z

485 010 847

TARIFS EN EXTINCTION pour les sites non résidentiels appartenant à une grande entreprise

TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL

en vigueur depuis le

01/08/2025

Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base HT* hors TVA		Option Heures Creuses HT* hors TVA	
3	15 A	-	10,50	11,82	/	/
6	30 A	10 A	13,24	15,16	13,28	15,47
9	45 A	15 A	15,88	18,41	16,01	18,94
12	60 A	20 A	18,52	21,66	18,81	22,48
15	-	25 A	21,12	24,86	21,48	25,89
18	-	30 A	23,63	27,98	24,25	29,40
24	-	40 A	29,11	34,67	30,28	36,91
30	-	50 A	34,54	41,32	35,69	43,79
36	-	60 A	39,93	47,92	41,15	50,73

Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)			
		kWh Base HT hors TVA		kWh Heures Pleines HT* hors TVA	
Base	3 à 9	13,16	16,16		
	12 à 18	13,16	16,16		
	24 à 36	13,16	16,16		
Heures Creuses	6 à 9	11,09	14,09	13,70	16,70
	12 à 18	11,09	14,09	13,70	16,70
	24 à 36	11,09	14,09	13,70	16,70

ECLAIRAGE PUBLIC					
	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)	
	HT	hors TVA Part fixe + Part variable		HT	hors TVA
Longues Utilisations	12,42	0,71	14,12	9,91	12,91
Courtes Utilisations	12,42	0,71	14,12	9,91	12,91

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

hors TVA : inclus TICFE (2,998 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Les puissances de 12 kVA, 15 kVA & 18 kVA ne pourront être délivrées en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,6 €/an)

Heures Creuses : (code E) 23h-7h (code Y) 22h-6h

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 22%		Taux TVA : 20,0%	
	Option Base		Option HC	
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT
3	6,00	1,32	/	/
6	8,77	1,92	9,98	2,19
9	11,54	2,53	13,35	2,93
12	14,30	3,14	16,72	3,67
15	17,07	3,74	20,10	4,41
18	19,84	4,35	23,47	5,15
24	25,37	5,56	30,21	6,63
30	30,91	6,78	36,96	8,10
36	36,44	7,99	43,70	9,58
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA		
	0,71	1,70		

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 2,998 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur
la part acheminement de la facture ; tarif T7 01/08/2025
valeurs à la Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0 c€/kWh)
date de vigueur Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE
TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations
TVA à 20 % sur part fixe et CTA.

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres
la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO₂) (source : EDF)

3 Prestations techniques :

raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96
géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur
voir en fin de fiche les coûts usuels

4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;
durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)
En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)
Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois
Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.
Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours
Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces
option gratuite : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture
option gratuite : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois
Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.
Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 40 € HT.
Intervention pour impayé ou manquement contractuel :
Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT - 3,94 € TTC / 36,09 € HT - 43,31 € TTC
Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT - 61,56 € TTC / 51,3 € HT - 61,56 € TTC

9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00
Vous pouvez nous joindre également par courriel à : informations@es-seyssel.com
Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification
- Avec compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 € TTC en standard
- Avec compteur non évolué 27 € HT en standard - 32,4 € TTC majorée de 36,47 € HT - 43,76 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,57 € HT 4,28 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 36,31 € HT - 43,57 € TTC.

Relève spéciale à la demande du client : 36,52 € HT - 30,43 € TTC.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 36,47 € HT - 43,76 € TTC.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT - 77,23 € TTC.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.